

Boulange

Transports urbains : la commune en faveur d'une adhésion au Smitu

Un nouveau conseiller fait son entrée parmi les représentants de la municipalité. La dernière séance de conseil a également permis de passer en revue un certain nombre de points dont l'élargissement du périmètre du Smitu, Syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch.

Antoine Falchi, maire, a abordé d'emblée la mise en place d'un nouveau conseiller, en remplacement de Sabrina Muller, démissionnaire. Arnaud Weber devient conseiller. Aussi le premier magistrat a-t-il proposé de réduire à sept le nombre de conseillers municipaux délégués bénéficiant d'une indemnisation, compte tenu de la démission de la conseillère municipale déléguée. Le conseil prend acte des modifications portées au tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

● Transports urbains et Smitu

Les élus ont émis un avis favorable aux propositions du Smitu, présentées par Roland Ricci, adjoint, ainsi qu'un avis de principe favorable pour l'adhésion de la commune dans le cadre de l'élargissement du périmètre



Les propositions du Syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch ont remporté un avis favorable des élus. Photo d'illustration Armand Flohr

du Smitu, réseau de bus de Thionville - Fensch.

● Convention fourrière

Une convention de concession relative à l'enlèvement, au transport, au gardiennage, à l'aliénation et à la destruction des véhicules en infraction aux articles du Code de la Route ainsi qu'aux déplacements des vé-

hicules sur le territoire de Boulange, a été passée avec la Sarl Garage Saint Christophe de Villerupt pour une durée de trois ans.

● Cession du bail d'un lot de chasse

Michel Bouras, locataire du lot de chasse N° 3, a demandé une cession de bail et exprimé son souhait de transférer ce bail à Max Zanattin, demeurant à Boulange. Le loyer annuel demeure à 1 400 €, hors charge et frais à la charge du locataire.

● Maintenance

Les élus ont adopté le renouvellement du contrat de maintenance de l'autolaveuse, avec la société Nilfisk pour une durée de quatre ans à partir d'avril 2024 pour 264 € HT, par an, sujet à indexation annuelle.

Mesures d'économies : une motion

Le maire a présenté la motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat. Il est demandé notamment au Gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris pendant la campagne municipale, mais

aussi de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et "d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités". Et de rappeler l'article 1 de la Constitution qui stipule : « L'organisation de la République est décentralisée ».